



APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Référence : CE 01/2021

Objet : Conception et mise en ligne de deux applications web

Date d'ouverture : 02/7/2021

Date de clôture : 09/07/2021

Type de contrat : Consultation

A propos de TAFRA :

Tafra est une association de droit marocain fondée en 2014.

En tant que cercle de réflexion, son objectif est de développer des connaissances sur les enjeux de la consolidation de l'État de droit au Maroc et de les diffuser, dans la perspective de la mise en œuvre de la Constitution de 2011. Nous soumettons aux méthodes de recherche et d'analyse académique les modalités d'action des institutions nationales et des acteurs politiques à travers les principes consacrés par la Constitution.

Association jeune et engagée, Tafra est une organisation à dimension humaine, et dotée d'un esprit entrepreneurial. Nos activités se veulent des contributions significatives au débat public autour de l'État de droit et des institutions marocaines, par leur qualité et leur caractère innovant.

1. Contexte :

Le Maroc tiendra en 2021 les trois scrutins législatifs, communaux et régionaux. La participation à cet évènement risque d'être faible ; les taux de participation connaissent historiquement une tendance à la baisse, qui sera potentiellement renforcée par le contexte pandémique actuel. Cette tendance baissière de long terme, qui menace la crédibilité des institutions représentatives, est due à une série de facteurs, parmi lesquels un déficit.

En période de campagne électorale, citoyens et partis échangent à travers des communications physiques directes. Recourir à cette solution risque de s'avérer plus difficile dans le contexte pandémique actuel, rendant d'autant plus nécessaire le développement d'alternatives pour améliorer la disponibilité de l'information autour des élections. D'autant plus que les Marocains --- notamment les plus jeunes, qui constituent un important réservoir de voix ---, utilisent internet et les réseaux sociaux comme principales sources d'informations.



2. Présentation du projet :

Le projet "Elections 2021" dans sa globalité consiste en un site internet desktop et mobile lié aux sites www.datafra.ma et www.tafra.ma permettant aux partis politiques de publier leur matériel de campagne, leurs candidats, de communiquer avec leurs électeurs et de collecter les résultats des élections.

3. Objectifs et consistance de la prestation :

Offrir aux partis politiques un moyen de maîtriser leur processus de nomination des candidats et de collecter les résultats des élections à travers le développement d' :

- Une solution à destination des partis politiques leur permettant de maîtriser leur processus de nomination des candidats ; ci-après, la solution candidats.
- Une solution à destination des partis politiques leur permettant de collecter les procès-verbaux qui contiennent les résultats des élections ; ci-après, la solution PVs

Les solutions doivent être bilingues français-arabe, avec l'arabe comme langue par défaut.

3.1. Solution candidats

3.1.1. Besoins fonctionnels

- Le parti politique peut renseigner, pour chaque unité géographique (circonscription législative, région, commune), la liste de candidats correspondant à cette unité.
- Il existe deux types d'unités géographiques : les unités géographiques prioritaires, qui doivent être absolument renseignées de manière exhaustive la veille de la campagne électorale, et les unités géographiques secondaires, qui peuvent être renseignées de manière incomplète la veille de la campagne électorale.
- Une liste de candidats est composée d'une série ordonnée de candidats. Le candidat numéro 1 est la *tête de liste*. Le nombre de candidats que comprend la liste, pour chaque circonscription, est connu à l'avance. Pour chaque candidat, le parti fournit :
 - Nom et prénom (obligatoire, public)
 - 1 photo (obligatoire, public)
 - Numéro de téléphone (obligatoire, privé)
 - Une série d'informations complémentaires, optionnelles, que le parti spécifie à l'avance (ex. activités associatives, âge, éducation, ...) et pour lesquelles il spécifie la nature facultative ou obligatoire et le caractère public ou privé.
- Les informations publiques sont affichées sur la plateforme. Les informations privées ne sont pas affichées sur la plateforme.
- Pour chaque liste, le parti peut choisir :
 - De ne renseigner que la tête de liste



- De sélectionner, outre la tête de liste, jusqu'à 5 candidats mis en avant[RF4]
- Le parti dispose d'un dashboard pour faire le suivi de ce processus de nomination des candidats. Le dashboard affiche une erreur si une unité géographique prioritaire n'est pas remplie de manière exhaustive. Le dashboard affiche un warning si une unité géographique secondaire n'est pas remplie de manière exhaustive.
- Les administrateurs ont accès au dashboard de saisie et peuvent ouvrir des unités géographiques à la saisie et les assigner à des dactylos. Ils disposent d'un droit de modification des saisies effectuées par les dactylos.
- Les dactylos saisissent la liste de candidats du parti dans les unités géographiques ouvertes à la saisie.
- Les candidats peuvent consulter leur profil. Ils ont la possibilité de signaler des erreurs et/ou proposer des ajouts ou modifications.

3.1.2. Contraintes

-L'application doit respecter la nature du mode de scrutin. En particulier :

- Pour les élections législatives, régionales et pour les communes de plus de 50 000 habitants : fourniture d'une liste de candidats, comme discuté ci-dessus.
- Pour les communes de moins de 50 000 habitants : la commune est divisée en un certain nombre de circonscriptions (nombre connu à l'avance). Dans chaque circonscription, il y a un certain nombre de candidats, ordonnés (nombre connu à l'avance)

3.2. Solution PVs

3.2.1. Besoins fonctionnels

- Avant l'élection, les têtes de listes du parti politique renseignent leurs représentants dans les bureaux de vote centraux de leur unité géographique (le cas échéant, commune ou circonscription législative).
- Le jour de l'élection, les représentants peuvent prendre en photo le procès-verbal établi dans leur bureau de vote ou saisir les informations contenues dans le procès-verbal.
- L'étape de prise de photo permet d'éditer à minima les photos (augmenter le contraste, convertir en noir et blanc, et rogner.
- Les administrateurs accèdent à un dashboard permettant de faire un suivi des étapes « désignation des représentants des candidats » et « *envoi du procès-verbal* ». Le dashboard



de l'étape « *envoi du procès-verbal* » affiche le pourcentage de procès-verbaux envoyés relatif au nombre de bureaux de vote où le parti a envoyé des observateurs. Le dashboard permet d'envoyer des SMS de rappel en masse ou à des utilisateurs spécifiques

- Les administrateurs ont la possibilité d'ouvrir des bureaux de vote à la saisie et assigner des dactylos à la saisie.

3.2.2. Contraintes

Le développement doit s'adapter aux incertitudes liées à la nature exacte des scrutins prévus pour 2021.

4. Modalités de soumission de l'offre

Le dossier de candidature doit inclure :

- L'approche technique qui sera appliquée pour la réalisation des deux applications.
- Les CVs de l'équipe
- Les références du soumissionnaire ;
- Une offre financière comportant le budget global (hors taxe et toutes taxes comprises) ainsi que les prix détaillés avec le phasage en cohérence avec le planning de travail proposé ;

Prière d'envoyer votre dossier au plus tard le 08/07/2021 par courrier électronique à contact@Tafra.ma, en indiquant en objet la référence suivante : « CE 01/2021 »